

Principales décisions du conseil communal

Séance du 9 novembre 2021



Affaires générales

- Approbation du plan de pilotage de l'école communal de Houtain-le-Val et de l'Espace 2000.

Environnement

- Le conseil a fixé à 100 % le coût-vérité 2022 : cela signifie que le conseil a approuvé de couvrir l'entièreté des dépenses en matière de collecte et traitement des déchets par les recettes fiscales affectées à la collecte et au traitement des déchets. Du fait de l'augmentation du coût de collecte et de traitement des déchets, du parc à conteneurs et de la diminution de la recette liée à la vente des sacs blancs, cela nécessite une augmentation de la taxe communale.

Finances

- Le conseil a pris acte de l'approbation par les autorités de tutelle de la 2^{ème} modification budgétaire.
- Adoption de la 3^{ème} modification budgétaire avec un résultat positif à l'exercice propre de 4.793,49 € et un résultat global positif de 2.970.811,11 €.
- Approbation des budgets 2022 des fabriques d'église de Glabais et de Genappe avec des parts communales respectives de 7.186 € et 6.358 €.
- Approbation du règlement taxe sur les additionnels à l'IPP au taux inchangé de 7,5 %.
- Le conseil a approuvé le règlement taxe sur les additionnels au précompte immobilier au taux inchangé de 2200 centimes.
- Approbation d'une augmentation de la taxe communale sur les déchets ménagers pour couvrir l'augmentation des coûts. A partir du 1^{er} janvier 2022, les nouveaux taux seront les suivants :
 - 71 € pour les personnes isolées,
 - 106 € pour les ménages de 2 personnes,
 - 121 € pour les ménages de 3 personnes et plus,
 - 121 € pour les activités professionnelles
- Approbation du règlement taxe sur la salubrité et la propreté publique au taux inchangé de 30 €.
- Approbation du règlement taxe sur les documents administratifs qui fixe le prix des cartes d'identité. Les prix sont inchangés : 10 € pour une carte d'identité pour les enfants et 25 € pour une carte d'identité pour les adultes.
- Approbation du règlement redevance sur le traitement des dossiers d'urbanisme.
Les taux prévus sont :
 - 25 € pour les dossiers espaces verts, jardins, parcs, abattages, ... (règlement communal du 7/6/1983),
 - 25 € abattage d'arbres, haies (codt) (ajout par rapport au règlement précédent),
 - 200 € dossiers permis d'urbanisme, urbanisation, ...

- 200 € pour les certificats d'urbanisme 2,
- + 50 € si l'avis de commissions est nécessaire.
- Approbation du règlement de taxe sur les secondes résidences

Les taux sont les suivants :

- maison : 720 €, camping : 250 €, logement étudiant : 125 €

- Approbation du règlement taxe sur les terrains de golf. Le taux prévu est de 11000 €
- Approbation du règlement taxe sur les demandes d'autorisation d'activités relatives au permis d'environnement aux implantations commerciale. Les taux sont les suivants :
 - 1110 € permis d'environnement classe 1,
 - 125 € permis d'environnement classe 2,
 - 4500 € permis unique classe 1,
 - 200 € permis unique classe 2,
 - 30 € déclaration classe 3 et formulaire de déclaration d'implantation d'un commerce,
 - 4500 € permis intégré emportant soit permis commercial, permis d'urbanisme et permis d'environnement de classe soit permis commercial et permis d'environnement de classe 1,
 - 2200 € permis intégré emportant soit permis commercial, permis d'urbanisme et permis d'environnement de classe 2, soit permis commercial et permis d'environnement de classe 2,
 - 385 € permis intégré emportant permis d'urbanisme et permis commercial,
 - 200 € permis d'implantation commerciale.

Travaux

- Approbation d'une dépense faite sans crédit budgétaire pour l'achat et la pose de portes coupe-feu à la crèche des Arsouilles,
- Approbation du marché et du cahier des charges pour un marché de travaux relatif à la construction d'un local scout à Houtain-le-Val. Le montant estimé s'élève, toutes options comprises, à 262.216,87 €, 21% TVA comprise.
- Approbation du marché et le cahier des charges pour un marché de travaux pour le remplacement de châssis à l'école de l'Espace 2000. Le montant du marché est estimé à 50.000 € TVAC.
- Approbation du marché et le cahier des charges pour un marché de travaux relatif au remplacement et à l'isolation de la toiture de l'hôtel de ville. Le montant estimé s'élève à 267.908,00 € hors TVA ou 324.168,68 €, 21% TVA comprise. Ce marché doit permettre l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'hôtel de ville (point suivant) et donc le remplacement de la toiture actuelle par une toiture qui ne contient pas d'amiante afin de respecter la législation en vigueur.
- Approbation du marché visant l'installation de panneaux photovoltaïques sur divers bâtiments de la Ville de Genappe - Lot 1 : Salle omnisports et conciergerie - Lot 2 : Hôtel de Ville et Bureau de Police. Le montant estimé s'élève à 208.000,00 € hors TVA ou 251.680,00 €, 21% TVA comprise.
- Approbation du marché d'entretien et de réalisation d'ouvrages de lutte contre les inondations. Le montant estimé est de 52.846 € TVAC. Ce marché doit permettre de poursuivre la réalisation et l'entretien d'ouvrages de lutte contre les inondations, notamment après les coulées de boue suite aux pluies orageuses de cet été.

Urbanisme

- Approbation du projet d'abrogation du SOL en vigueur sur le site de la sucrerie et la décision d'exemption du RIE.
- Désignation de M. Rouffiange en qualité de membre suppléant de la CCATM.